

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Québec, le 5 juillet 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-151

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 20 juin dernier, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec les renseignements suivants :

Pour les années 2015, 2016 et 2017 :

- Le nombre de requêtes déposées au TAQ contestant la révocation, la suspension ou le non-renouvellement de la reconnaissance (article 104 de la LSGEE et article 75 du RSGEE) ;
- Le nombre de ces dossiers qui ont fait l'objet d'une entente à l'amiable suite à la conciliation ;
- Le nombre de décisions rendues concernant ces requêtes ;
- Le nombre de requêtes pour lesquelles le dossier est toujours en cours.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les informations demandées peuvent

vous être communiquées. Vous trouverez donc ci-joint un tableau avec les renseignements demandés.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau